

FORMATION

Transmettre ma ferme pour installer : savoir créer des conditions favorables

Affiner mon projet et mes envies grâce à de l'échange entre pairs et des apports théoriques psycho-sociaux.

Que va devenir la maison ? Comment assurer l'équité entre nos enfants ? Comment passer le relai en douceur ? Comment trouver un-e repreneur-se et savoir si c'est la bonne personne ?

Dates :

Mardi 15 septembre,
Mercredi 16 septembre et
Mardi 6 octobre 2026
de 9h30 à 17h30

Lieu

(défini selon les inscrit.es) :

Epinal (88) ou,
Chaumont (52) ou,
Saint-Dizier (52) ou,
Neuves-Maisons (54)

Intervenant.es :

- Ariane Walaszek & Romane Roosz, accompagnatrices à la transmission et formatrices à l'ARDEAR Grand Est
- Un-e juriste spécialiste du sujet
- Terre de Liens
- Jean-Emmanuel Ledet, Solidarité Paysans Lorraine Haute-Marne

Contact :

Romane Roosz, responsable de stage
Tél : 07 87 74 77 10

Mail : romane.roosz@ardeargrandest.fr

Adresse postale : 17 Rue André Vitu
88 000 EPINAL



Programme :

Jour 1 - Mardi 15 septembre 2026

- Comprendre les facteurs de réussite d'une transmission dans le cadre familial ou hors cadre familial : Et après la transmission ? Comment lâcher prise ? La maison ? Composer avec les attentes de la nouvelle génération ?
- Formuler mes envies pour le devenir de ma ferme

Jour 2 - Mercredi 16 septembre 2026

- Me préparer à rencontrer, choisir et négocier : éléments clés pour établir une bonne relation avec mon repreneur potentiel
- Comprendre les conséquences sociales et juridiques de l'arrêt de mon activité (cumul emploi-retraite, transmettre gratuitement à mon enfant, ...), comprendre comment sécuriser votre foncier

Jour 3 - Mardi 6 octobre 2026

- Avoir les clés pour rédiger et diffuser une annonce transmission attractive
- Connaître les organismes ressources, les aides et le calendrier
- Définir un prix juste de vente

Informations pratiques :

- Public : Tous·tes les futur·es cédant·es, quel que soit votre état d'avancement. La présence des conjoint·es et/ou associé·es est vivement conseillée.
- Pré-requis : Aucun
- Frais pédagogiques : 1 035€, dont reste à charge :

1. Actif·ve éligible à VIVEA : reste à charge de 120€/jour soit 360€
2. Salarié·e : prise en charge via votre OPCO
3. Pour les autres publics : reste à charge de 120€/jour soit 360€



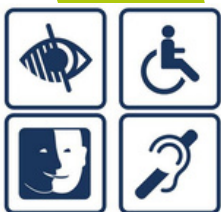
Si vous rencontrez des difficultés financières, merci de nous contacter !

92,6%* de nos stagiaires sont entièrement satisfait·e·s de notre offre de formation
*en 2025

- Autres coûts à prévoir : Repas à la charge du/de la stagiaire 
- Méthodes pédagogiques : Méthode active basée sur l'échange de pratiques entre pairs, le questionnement et la synthèse des acquis.
- Mode de validation : Délivrance d'une attestation de formation
- Lieu :

Conditions générales de service et règlement sur :

https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/conditions_generales_de_service.pdf



Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble nos possibilités d'adaptation.

Inscription :

[Remplissez le formulaire d'inscription en cliquant ICI.](#)
[Stage limité à 12 personnes.](#)

Formation à l'initiative de :

En partenariat avec :

Avec le soutien financier de :

